

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. Groupe Financier Fides Inc. et La Fiducie Fides et André Lacombe et 9166-6198 Québec Inc. (intimés) et La Financière Man Canada Cie et Banque de Montréal (mises en cause)</i>	2006-015	Jean-Pierre Major	30 novembre 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM 249 et 265]	À la suite de la décision du 14 juin 2006 et de la prolongation de blocage du 6 septembre 2006
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. Enviromondial Inc. et M^e Alain Houle (intimés)</i>	2004-008	Guy Lemoine	5 décembre 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250 (2°al.)]	Audience suite à l'avis d'audience du 14 novembre 2006

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
3°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. United Environmental Energy Corp. et Enviromondial Inc et Enviromondial International Vanuatu Inc. et Nathaly Demers et Raymond Bréard et Claude Charbonneau et Patricia Ann Chandler et Stevens Demers et Ronald Demers (intimés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et Select American Transfert (mise en cause) et Gaétan Grimard et André Therrien et Jean-Yves Leroux et Hyacinthe Auger et Comité de défense des actionnaires d'Enviromondial Inc. (Brunet et Brunet) et Association des actionnaires d'Enviromondial Inc. (intervenants) (M^e Cyrille Girot)</i>	2006-014 et 2006-017	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	6 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre et 6 octobre 2006 Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. United Environmental Energy Corp. et Enviromondial Inc et Enviromondial International Vanuatu Inc. et Nathaly Demers et Raymond Bréard et Claude Charbonneau et Patricia Ann Chandler et Stevens Demers et Ronald Demers (intimés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et Select American Transfert (mise en cause) et Gaétan Grimard et André Therrien et Jean-Yves Leroux et Hyacinthe Auger et Comité de défense des actionnaires d'Enviromondial Inc. (Brunet et Brunet) et Association des actionnaires d'Enviromondial Inc. (intervenants) (M^e Cyrille Girot)</i>	2006-014 et 2006-017	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	7 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre, 6 octobre et 6 décembre 2006 Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause) et <i>Gaétan Grimard</i> et <i>André Therrien</i> et <i>Jean-Yves Leroux</i> et <i>Hyacinthe Auger</i> et <i>Comité de défense des actionnaires</i> d'Enviromondial Inc. (Brunet et Brunet) et <i>Association des actionnaires d'Enviromondial Inc.</i> (M ^e Cyrille Giro)	2006-014 et 2006-017	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	8 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre, 6 octobre, 6 et 7 décembre 2006 Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. Jean Desbiens (Barakatt, société d'avocats)</i>	2006-019	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Michelle Thériault	13 décembre 2006, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	Audience suite à l'avis d'audience du 5 septembre 2006 et des remises du 6 septembre et du 18 octobre 2006 <i>Audience pro forma</i>
7°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al) c. Dominion Investments (Nassau) Ltd, faisant aussi affaires sous le nom de Dominion Investments Ltd et Martin Tremblay (Mr Jason L. Solotaroff) et Avantages, Services Financiers Inc. et Banque Royale du Canada et Research Capital.</i>	2006-003	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	14 décembre 2006, 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM-250, 2 ^e al.]	À la suite de l'audience du 10 octobre 2006 Suite à la requête de The Kenneth Salomon W. Investments Ltd Avis d'audience du 24 octobre 2006
8°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. MRF Consulting Ltd et Martin Tremblay et BMO Nesbit Burns et The Kenneth W. Salomon Investment Fund Ltd (Séguin Racine, avocats). et Jones, Gable & Compagnie Ltée</i>	2006-004	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	14 décembre 2006, 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM-250, 2 ^e al.]	À la suite de l'audience du 10 octobre 2006 Suite à la requête de The Kenneth Salomon W. Investments Ltd Avis d'audience du 24 octobre 2006

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Jacques Gagné</i> et <i>Martine Gravel</i> (M ^e Donald Dupéré) et <i>9112-2192 Québec Inc.</i> et <i>9151-2632 Québec Inc.</i> et <i>Daniel Bélanger</i> (intimés) et <i>Banque Nationale du Canada</i> et <i>Banque CIBC</i> (mises en cause)	2006-022	Gerald La Haye	8 janvier 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'exercer toute activité de conseiller en valeurs [LVMQ-249, 250, 265 et 266]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 18 octobre 2006, de la décision du 19 octobre 2006, de la demande d'audience du 3 novembre 2006 et de la demande de remise du 16 novembre 2006 Avis d'audience du 17 novembre 2006

Salle d'audience : **Salle Paul Fortugno** 500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Me Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

23 novembre 2006

2.2 DÉCISIONS

Bureau de décision et de révision
en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N^o : 2005-012

DÉCISION N^o : 2005-012-08

DATE : le 9 novembre 2006

EN PRÉSENCE DE :

M^e JEAN-PIERRE MAJOR

M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE

c.

FONDS DE PLACEMENTS EXCELLENCE

et

PLACEMENTS «PARTS» EXCELLENCE INC.

et

BANQUE DE MONTRÉAL

INTIMÉS

et

BLC TRUST

et

TRUST LA LAURENTIENNE CANADA INC.

INTERVENANTS

2005-012-08

LEVÉE DE BLOCAGE

[art. 249, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Éric Vallières (M^e Millan Binch Mendelsohn)

Procureur de BLC Trust & Trust La Laurentienne Canada Inc.

M^e Michel Barakatt (Barakatt, société d'avocats)

Procureur de Placements «Parts» Excellence Inc.

M^e Richard Proulx

Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 8 novembre 2006

DÉCISION

Le 3 août 2005, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») a, à la demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'*Autorité*), demanderesse en la présente instance, prononcé à l'encontre des intimés une ordonnance de blocage en vertu des articles 249 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec¹, ainsi que de l'article 93 (3°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² (ci-après la « *Loi sur l'Autorité* »). Cette ordonnance se lisait comme suit :

1. ordonne au Fonds de placements Excellence et à la société Placements « Parts » Excellence inc. de ne pas retirer de fonds du compte n° 1033-831 auprès de la Banque de Montréal qui est située au 1600, boulevard Lebourgneuf, succursale boulevard Galeries de la Capitale, Québec (Québec) ; et
2. ordonne à la Banque de Montréal située au 1600, boulevard Lebourgneuf, succursale boulevard Galeries de la Capitale, Québec, (Québec) de ne pas se départir des fonds qu'elle a en sa possession dans le compte n° 1033-831.³

Tel que stipulé à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴, l'ordonnance rendue en vertu de l'article 249 prend effet pour une période de 90 jours et est renouvelable. À la demande de l'Autorité, le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage le 27 octobre 2005, le 26 janvier 2006, le 22 mars 2006, 12 avril 2006, le 12 juillet 2006 et le 29 septembre 2006.

Le 31 octobre 2006, le procureur de BLC Trust et de Trust La Laurentienne Inc., intervenants dans la présente instance, a adressé une demande au Bureau à l'effet de lever le blocage qui fait l'objet du présent dossier. Suite à cette demande, le Bureau a convoqué les parties à la présente instance à une audience devant se tenir à son siège le 8 novembre 2006, à 9 h 30.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Fonds de placements Excellence, Placements « Parts » Excellence inc. et als*, BAMF, 12 août 2005, vol. 2, n° 32, 6 pages.

⁴ Précitée, note 1.

2005-012-08

L'AUDIENCE

Le Bureau a tenu une audience, le 8 novembre 2006, afin d'étudier la présente demande de lever l'ordonnance de blocage dans le présent dossier. Le procureur de BLC Trust & Trust La Laurentienne Canada Inc. a fait valoir les arguments suivants au soutien de sa demande :

Une transaction est intervenue entre les intimés et les intervenants le 25 octobre 2006;

L'approbation des porteurs à la présente transaction ainsi qu'à la liquidation a été obtenue (pièce I-1);

La transaction évitera des débats coûteux et longs pour les investisseurs;

Le fiduciaire est satisfait de la transaction compte tenu des circonstances.

Le procureur de l'Autorité des marchés financier ne s'est pas objecté à la présente demande de lever de l'ordonnance de blocage.

LA DÉCISION

Après avoir analysé la demande de levée de blocage des intervenants, les représentation des divers procureurs des parties présents à l'audience, la preuve entendue en audience et en tenant compte de l'acquiescement des parties, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵ et de l'article 93 (3°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶, prononce la décision suivante :

Il lève l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée initialement le 3 août 2005⁷, telle que renouvelée depuis ce temps, afin de permettre de donner effet à la transaction intervenue entre les intimés et les intervenants, en autant que seules les opérations décrites ci-après soient effectuées dans le compte n° 1033-831 auprès de la Banque de Montréal :

Montants à être déposés au compte (au plus tard au jour de la clôture)

NOMS	MONTANTS
Chèque certifié de BLC Trust (ou de McMillan Binch Mendelsohn)	22 000,00 \$
Chèque certifié de Placements «Parts» Excellence Inc.	80 922,86 \$

Traites à être émises par la Banque de Montréal au jour de la clôture

NOMS	MONTANTS
Lucille Thiboutot	11 066,49 \$

⁵ Ibid.

⁶ Précitée, note 2.

⁷ Précitée, note 3.

2005-012-08

NOMS	MONTANTS
Denis Archambeault	2 835,74 \$
Pierrette Boivin	43 177,46 \$
Brigitte Bédard	31 507,81 \$
René Catellier	11 507,81 \$
Lucille Larivée Lévesque	11 066,49 \$
Lucille Larivée Lévesque	11 507,81 \$
Henri Lépine	1 955,48 \$
Nycole Bédard	11 507,81 \$
Marcel Morency	22 275,01 \$
Gestion Gilles Parent Inc.	298 262,52 \$
Pierre et Jocelyne Lachance	71 849,08 \$
Paul-Émile Boivin	25 322,90 \$
Placements «Parts» Excellence Inc.	22 000,00 \$
McMillan Binch Mendelsohn (en fidéicommiss)	120 000,00 \$

Fait à Montréal, le 9 novembre 2006

*(S) Jean-Pierre Major*M^e Jean-Pierre Major, vice-président

2005-012-08

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, vice-président

COPIE CONFORME

(S) Claude St Pierre

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

LVM-249, 250 & 323.7

LAMF-93(3°)